
LA SITUATION ET LES PERSPECTIVES
D'ÉVOLUTION AU MAGHREB

Conferência incluída no Ciclo de Conferências por individualidades estrangeiras, proferida no âmbito do CDN 94 em 26 e 27 de Janeiro de 1994, respectivamente, no IDN em Lisboa e na Delegação do Porto.

Assia Bensalah Alaoui

LA SITUATION ET LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION AU MAGHREB

SUMARIO

INTRODUCTION

I — DES PÉRILS COMMUNS

II — DES SITUATIONS SPÉCIFIQUES

- La République Islamique de Mauritanie.
- La Libye.
- La Tunisie.
- L'Algérie.
- Le Royaume du Maroc.

CONCLUSION

INTRODUCTION

Naguère réputé stable, par rapport aux tourments qui déchirent le Mashrek, le Maghreb semble de plus en plus appréhendé en termes de «risques».

On peut poser la question est-ce que de zone «épargnée» (protégée) le Maghreb est en train de devenir une zone «esposée»?

En fait, le Maghreb n'a pas été une exception à une certaine instabilité généralement associée aux sociétés en développement. Au carrefour de l'Est-Ouest et du Nord-Sud et partie intégrante de Monde Arabe, il ne fut épargné ni par les disputes territoriales héritées de la domination étrangère, ni par les retombées de l'endémique conflit Israélo-Arabe. Ses sociétés particulièrement pénétrables ne peuvent non plus échapper aux défis globaux que posent à la sécurité et à la stabilité la modernisation et le changement politique.

Néanmoins, l'on constate que l'ère post-indépendance a été caractérisée par une remarquable stabilité intra-nationale pendant plus d'un quart de siècle, mais par un climat de tension régionale alimenté par des conflits latents et parfois ouverts mais relativement maîtrisés et circonscrits qui ont fait passer la région pour une zone de «low-intensity conflit».

Depuis les années 1987-1988, l'on assiste à une sorte d'inversion de cette problématique: à savoir une relaxation de la tension régionale qui va se concrétiser par la formation de l'Union du Maghreb Arabe en Février 1989 (même si les ferments de conflits inter-étatiques n'ont pas été totalement enravés), mais par contre l'on voit la montée de facteurs intra-nationaux d'instabilité dont le plus notoire est, certainement, le fait intégriste avec une crise aiguë en Algérie. Ce phénomène participe certes, d'un mouvement général dans le monde arabo-musulman pour raisons diverses, mais son importance est amplifiée par un autre facteur: le profond malaise socio-économique que connaît le Maghreb.

Pour préserver sa stabilité, le Maghreb se trouve confronté en effet à une question clef: comment satisfaire les demandes d'une population croissante, essentiellement jeune et en proie à des frustrations économiques et de participation politique dans des sociétés de consommation de plus en plus affirmées?

Comment donc assurer, sans perturbations majeures, le passage du «clos à l'ouvert», tant à l'intérieur que vers l'extérieur? Comment en fait, dans l'ère des mutations fulgurantes, gérer l'accélération de l'Histoire pour un acteur modeste dans une situation de lourde dépendance et de crise financière?

La problématique se complique, lorsque l'on sait que le Maghreb est pris en tenailles entre des désordres internationaux et des incertitudes régionales qu'il ne peut maîtriser et des risques domestiques qu'il ne peut à lui seul conjurer! Lorsque l'on sait aussi que l'urgence des problèmes, n'a d'égal que la lenteur des réponses; lorsque l'on sait que ces réponses et solutions sont-elles-mêmes génératrices à court-terme d'instabilité pour ne citer que les ajustements économiques et les changements démocratiques; lorsque l'on sait enfin que les processus potentiels de stabilisation régionale sont timides ou carrément en panne. «L'introversion» de l'Algérie et «l'exclusion» de la Libye ont en effet gelé l'UMA mais aussi de dialogue 5+5 et celui plus global CEE-Maghreb. Le dialogue Euro-Arabe a vécu et l'ambitieux projet d'une CSCM n'est pas prêt de voir le jour.

L'on pourrait revenir dans les débats si vous le souhaitez sur les perspectives de l'équation UMA et les relations Maghreb-Europe.

Ces quelques remarques donnent toute la mesure de la complexité du problème et de l'étroitesse de la marge de manoeuvre des pays maghrébins.

Il est évident que l'on ne peut rendre justice à tous ces phénomènes dans le temps qui nous est imparti! L'on va cependant tâcher de débrouiller l'écheveau. Il est certain que le vocable Maghreb recouvre une diversité considérable de situations. Néanmoins, avant d'analyser les situations spécifiques et leur évolution éventuelle, il semble opportun de mentionner les périls communs que le Maghreb affronte.

I — DES PÉRILS COMMUNS

Du poids de la démographie à celui de la dette en passant par l'emploi, l'urbanisation galopante, la dégradation des ressources naturelles et de l'écologie, la détérioration des conditions de vie, l'insécurité alimentaire, les coûts sociaux des ajustements structurels, le déficit démocratique etc... Voilà autant de facteurs ou résultats du mal développement: des facteurs subversifs par essence, compte tenu de la capacité des économies locales. Ils sont trop connus pour nous appesantir dessus. Un bref aperçu seulement et peut-être quelques chiffres.

La pression démographique en tête: 66,5 millions d'habitants, avec 1,5 d'âmes supplémentaires par an à nourrir, à éduquer, à loger, à employer, exerce des tensions extrêmes sur les budgets tant familiaux que nationaux et sur les infrastructures et les ressources. La violence est également générée par la structure démographique. Plus de 40% de la population du Maghreb a moins de 15 ans; bien plus de 50% est en âge d'activité, d'où problème grave de l'emploi: plus de 5 millions de postes de travail à créer d'ici l'an 2000.

— Taux de chômage moyen élevé supérieur à 16%, bien plus élevé chez les jeunes (plus de 65% en Algérie). Chômage de jeunes diplômés aussi; phénomène inquiétant qui gâche les énormes efforts consentis en matière d'éducation. Pression démographique et chômage génèrent l'émigration, source aussi de tensions avec l'Europe.

- Directement lié à ce phénomène l'exode rural et l'urbanisation sauvage ou mal maîtrisée. A la clef, des conditions de vie déplorables, et dégradation des ressources naturelles qui compromettent les chances d'un développement durable.

Le défi écologique, on le sait est d'autant plus difficile à relever que le Maghreb zone semi-aride est pris en étau entre deux écosystèmes particulièrement fragiles: le bassin méditerranéen et le Sahara et que l'urbanisation y est galopante. La lutte contre la désertification, la déforestation, la dégradation des sols, et contre les prédateurs dépasse très largement les moyens nationaux. La lutte contre la détérioration de l'environnement et contre la pollution impose des surcoûts faramineux que les pays industrialisés rechignent à financer comme le montrent les difficultés de l'Agenda 21. La problématique méditerranéenne est bien connue. Les pays du Maghreb tentent d'harmoniser leurs efforts dans ce domaine — charte de Tunis — et la mise en oeuvre du Plan Bleu et des autres Plans conçus pour le Bassin. Pays Atlantique de surcroît, le Maroc a signé avec ses voisins, la France, l'Espagne et votre pays le Portugal un accord pour préserver l'Océan et protéger le Détroit. Démographie et environnement aggravent la problématique de la *sécurité alimentaire* des populations, facteur clef de la stabilité nationale voire régionale. Importations massives de produits alimentaires: plus de 6 milliards de \$US par an dont, 2 pour la seule Algérie. Alors qu'il est condamné à importer des produits agro-alimentaires, surtout d'Europe, pour survivre et pour développer le secteur, le Maghreb voit les flux Sud/Nord de ses produits agricoles se heurter au sacro-saint protectionnisme de la PAC. Peut-être pourrions-nous replacer ce problème dans nos discussions dans la problématique globale Maghreb-Europe? Pour préserver la sécurité alimentaire des plus pauvres, les pays du Maghreb consentent des Subventions massives aussi aux denrées alimentaires de base dont la suppression totale est politiquement insoutenable. En témoignent les émeutes de la faim récurrentes.

L'équation de la sécurité alimentaire vient donc aggraver le double cercle vicieux dépendance-endettement.

Sauf pour l'opulente Libye, *la dette extérieure* semble un péril commun avec un stock de l'ordre de 60 milliards de dollars en 1992. Les schémas varient d'un pays à l'autre, mais elle représente un fardeau très lourd pour les économies et les finances locales.

INDICATEURS DE LA DETTE EXTERNE DES PAYS
DU MAGHREB — 1992

	<i>Dettes ext totales</i>	<i>EDT/GNP (1)</i>	<i>TDS/XGS (2)</i>	<i>PNB</i>
Algérie	26,806	70,4	73,7	32,678
Maroc	21,3	80	27,8	27,652
Tunisie	7,534	66,2%	22,7%	11,594
Mauritanie	2,227	214,7%	16,8%	1,03

Source: Banque Mondiale, Dette externe totale et PNB en Miliards de \$US.

1 — E.D.T./G.N.P.: ratio de la dette par rapport au PNB.

2 — T.D.S./X.G.S.: ratio de la dette par rapport aux exportations de biens et services.

Il n'existe aucun schéma global pour alléger la dette du Maghreb. Or, son service compromet les investissements productifs et hypothèque le développement. Il réduit considérablement les capacités des gouvernements à satisfaire les demandes des populations.

II — DES SITUATIONS SPÉCIFIQUES

La République Islamique de Mauritanie

Au delà de ces périls communs vécus, certes avec plus ou moins d'acuité selon les cas, les pays du Maghreb doivent résoudre leur équation socio-politique spécifique en intégrant «l'exigence» de changement démocratique.

Jusque là peut-être la plus réfractaire, *la République Islamique de Mauritanie* s'est lancée dans une «démocratisation contrôlée». La Constitution de l'été 1991 a initié une ouverture du système. De nombreux partis politiques se sont créés ou restructurés. Les lois sur la presse ont été suivies par une prolifération de nouveaux titres. Si la liberté d'expression s'est renforcée, la réélection contestée, le 24 Janvier 1992 du Président Le Colonel Mouawiya Ould Tayah et les élections législatives, boycottées par l'opposition le 6 Mars 1992, n'ont pas remis en cause la majorité écrasante du parti présidentiel. Avec un taux de participation infime, l'ouverture démocratique tant souhaitée par les bailleurs de fonds ne semble pas avoir eu lieu.

Si le danger ne risque pas de venir de l'opposition islamiste, les divisions ethniques, les habitudes bureaucratiques du règne militaire et surtout la pau-

vreté et les problèmes économiques constituent des menaces réelles. Le lancement des réformes et du programme de redressement économique — 1992-95 — avec à la clef une dévaluation de 29,7% de l'ouguiya, a été accueilli par de violentes manifestations à Nouakchott en dépit de la politique sociale d'accompagnement et de lutte contre le chômage. Les perspectives semblent plutôt sombres pour un pays qui voit ses recettes à l'exportation chuter notamment dans le domaine de la pêche, et dont l'aide au développement devenue plus chiche, constitue plus de 23% du PNB.

La Libye

Lancée par une vaste campagne médiatique en 1987, la «Kaddafistroïka» devait marquer une inflexion importante de la politique globale de la Libye. Ce mouvement était censé initier une large réforme économique graduelle, réduire l'intervention idéologique de l'État et opérer des changements significatifs de politique intérieur et extérieure. En effet, le petit commerce privé a été autorisé, l'artisanat encouragé et les privatisations envisagées. En Septembre 1992, la loi n.º 9 a fixé le cadre des activités du secteur privé et des privatisations.

La volonté de supprimer tous les pouvoirs intermédiaires, de faire un pas de plus dans l'instauration du pouvoir direct des masses (jamahirya), s'est manifestée dans la mise en place d'un nouveau découpage administratif en 1500 communes, disposant de l'autonomie financière et de gestion des services publics. Le Colonel Kaddafi a également présenté le projet de distribuer directement à la population libyenne la moitié des revenus pétroliers du pays et de réduire en conséquence les responsabilités de l'État, notamment dans les domaines de l'enseignement et de la santé. Deux grands hôpitaux de Tripoli ont déjà été privatisés au bénéfice de leur personnel. Sept ans après, le bilan de ce changement de doctrine est mitigé. Les sanctions décrétées, contre la Libye, par le Conseil de Sécurité sont venues entre temps brouiller un peu plus la donne Libyenne. Devant le refus du Colonel Kaddafi de livrer les deux ressortissants Libyens accusés d'être impliqués dans l'attentat de Lockerbie, le Conseil de Sécurité a voté le 31 Mars 1992 la résolution 748 instituant un embargo aérien et militaire contre la Libye. Maintenus le 8 Avril 1993, ces sanctions seront aggravées le 11 Novembre 1993. La résolution 833 du Conseil de Sécurité exige, en effet, le gel d'une partie des avoirs Libyens à l'Étranger, la fermeture de tous les bureaux de la com-

pagnie Libyan Arab Airlines et interdit la fourniture à Tripoli d'équipements liés à l'industrie pétrolière. Un délai de grâce reportait néanmoins l'entrée en vigueur de ces nouvelles mesures au 1er Décembre 1993. Les deux questions liées qui se posent sont: quel est l'impact de ces sanctions sur l'économie Libyenne? Sont-elles de nature à déstabiliser le Colonel Kaddafi et son régime? Une réponse précise à la première est malaisée. Le coût des sanctions, estimé par les autorités Libyennes, serait de 2,4 Milliards de Dollars US et pourrait s'élever à 10 Milliards suite aux nouvelles mesures qui aggraveront un peu plus la crise Libyenne ⁽¹⁾. Selon les observateurs des affaires Libyennes, ces chiffres seraient très exagérés. L'embargo aérien n'aurait eu que des retombées marginales. Il n'affecte en rien l'exportation du pétrole qui se fait par mer — l'organisation d'un véritable marché noir terrestre avec les voisins Egyptien et Tunisien en a considérablement limité les retombées. L'impact des nouvelles mesures restera sans doute limité. Le gel ne concerne pas les fonds Libyens résultant de la vente du pétrole ou de produits agricoles. Tripoli n'aurait pas non plus attendu le durcissement des sanctions pour rapatrier ses avoirs placés à l'Étranger — de plus ces sanctions ne pourraient avoir de résultats décisifs sur un pays dont la population ne dépasse guère les 4 millions de personnes avec un revenu pétrolier s'élevant à 9,7 milliards de dollars par an et des revenus des investissements et de dépôts avoisinant le milliard et demi! Un pays du surcroît — fait rare dans le Tiers-Monde —, qui est exempt de dette à rembourser. Cependant, ces sanctions ont certainement entraîné une dégradation des conditions de la vie quotidienne. L'inflation s'est accélérée pour atteindre trois chiffres, alors que le marché noir ne connaît plus de limites et que les salaires sont de plus en plus insuffisants. La dépréciation du dinar Libyen a atteint un niveau plancher le portant en une année de 1 Dollar US à 25 cents. L'écart entre le cours officiel du dinar et le marché parallèle s'établissant de 1 à 6 ⁽²⁾. De plus, la Libye craint que la dernière Résolution du Conseil de Sécurité n'ouvre la voie à un embargo pétrolier. Ce ralentissement de l'économie est-il suffisant pour secouer Kaddafi et son régime, cible première des sanctions? Rien n'est moins sûr. Il est clair que les sanctions ont mené à une crise de confiance avec un certain isolement diplomatique et l'affaiblissement de l'autorité du

(1) Voir «Le Monde» du Mardi 11 Mai 1993 et «Libération» (France) du 2 Décembre 1993.

(2) Voir «Le Monde» du 11 Mars 1993, p. 38, et «Arabies», Janvier 1994, p. 32.

Guide à l'intérieur. Mais elles ne semblent pas avoir entamé le rôle essentiel joué sur la scène Libyenne par le Colonel Kaddafi.

Sur le plan géopolitique tout d'abord, les voisins les plus proches notamment la Tunisie et l'Égypte n'ont aucun intérêt du moins pour l'heure, à une déstabilisation brutale du régime Libyen. Les efforts déployés par les Présidents Ben Ali et Moubarak pour tenter d'infléchir les positions occidentales en témoignent. La Russie par ailleurs qui avait l'espoir de recouvrer une créance de 4 Milliards de \$US s'est alignée à la dernière minute aux côtés des trois grands, non sans chantage. Elle demeure réticente de voir toute la rive Sud de la Méditerranée sous la coupe américaine. Ce sentiment semble partagé par la France, en dépit du contentieux de l'attentat de l'UTA, toujours non réglé et la colère générée par la tension qui règne actuellement entre la Libye et l'Algérie. Cette dernière pourrait avoir des implications plus sérieuses pour la Libye et la cohésion maghrébine. Après plus de deux décennies de course à l'hégémonie dans le Sahel, les deux pays sont entrés dans une crise ouverte depuis le 1er Septembre 1993. Les déclarations intempestives faites par le Colonel le 1er Septembre 1993, perçues comme une ingérence notoire par les Algériens, auraient été motivées par le soutien logistique fourni par l'Axe Washington-Alger à l'opposition Libyenne. Les autorités algériennes auraient offert, il y a quelques mois, une base à Edjila à 150 miliciens de l'ALN ⁽²⁾. (Selon l'hebdomadaire français VSD, ce village frontalier aurait connu le 12 Octobre une confrontation armée entre les deux pays faisant 800 morts!) Ce soutien est devenu plus manifeste avec l'accueil, à Alger le 15 e 16 Octobre 1993, d'un congrès des Chefs de l'opposition libyenne: Mansour Kikhya (ancien ministre des Affaires Etrangères enlevé depuis au Caire en Décembre), le Commandant Abdelmoneim al-Houni (qui dirige la coordination des forces démocratiques et nationales) et surtout Mohamed Meghariaf (Secrétaire Général du Front National du Salut Libyen). La faiblesse de l'opposition demeure, en effet avec la richesse de la Libye, le meilleur allié de Kaddafi. Affaibli, le Colonel Kaddafi n'en semble pas moins indispensable, car il n'existe pas d'alternative politique vu l'absence d'opposition sérieuse. Passé maître dans l'art de brouiller les pistes et de cultiver le double discours, le Guide de

(2) La milice ALN du Front National du Salut Libyen de Mohamed Meghariaf avait été évacué en catastrophe du Tchad en Décembre 1990 lors de la chute du Président Hissen Habré, vers les États-Unis où 4 camps ont été créés à Denver (Colorado) à Miami (Floride).

la révolution n'a pas hésité, à éradiquer les Islamistes en 1989 qui représentaient le seul danger potentiel. Dans un discours télévisé, le Lundi 10 Janvier 1994, le Guide a adressé une sérieuse mise en garde aux «Islamistes» qu'il a qualifiés de «traîtres» à la solde des pays occidentaux. Parallèlement, dans le train des lois que le Parlement devra examiner, des lois dites de «sanctions» sont destinées à publier des jurisprudences visant à sauvegarder la société de certains comportements interdits par le Coran ou du moins par l'interprétation que le Guide en fait. Côté militaire, ses services ont démantelé un réseau de jeunes sous-officiers qui préparaient un attentat à la voiture piégé contre le convoi du Colonel qui devait se rendre à Misrata le 15 Octobre dernier. La presse a également fait état d'une rébellion militaire en Octobre 1993 dans la zone de Qarabouli. Depuis le retrait du Commandant Abdeslam Jelloud, Kaddafi tient tout en main. Avec l'affaiblissement du rôle de l'armée, sa stratégie essentielle basée sur les alliances avec les petites tribus s'enrichit de l'appui sur d'autres tribus, sans s'éloigner des premières. La configuration du pouvoir de base n'a donc pas subi de variations majeures au début des années 90, à quelques purges près au sein des comités révolutionnaires. En 1992 il a également limogé plusieurs «ainés» en faveur des jeunes. Depuis l'application des sanctions, la Libye vit au rythme des démonstrations de force et de manifestations de soutien au Colonel dirigées par lui-même en personne. Un véritable remue-ménage a touché les domaines économique et militaire et des changements en douceur ont eu lieu dans le volet politique. Omniprésent à travers le pays, il vise avant tout à regagner la confiance de son peuple. Il faudra attendre les prochaines assises du «Congrès Général du Peuple» prévues pour ce début de 1994, pour voir plus clair dans les intentions du Guide de la Jamahiriya.

Les propositions déjà énoncées, qui devront être examinées par le Parlement, donnent déjà une idée sur quelques orientations. Ainsi en est-il de la publication d'une loi sur les investissements, d'un projet de loi portant sur l'exercice des activités économiques, d'une étude sur la convertibilité du dinar, ou de la révision de la situation du secteur public (privatisation des secteurs de la santé, des écoles, des universités).

Amer contre ses pairs Maghrébins en général, le Président Kaddafi ne ménage pas la Tunisie voisine.

La Tunisie

La marche vers la démocratie semble avoir été freinée en Tunisie et gelée en Algérie par la montée de l'intégrisme religieux. Le changement promis par le Président Zine El Abidine Ben Ali au lendemain de la destitution du leader historique — le 7 Novembre 1987 — a basculé vers un raidissement du régime confronté au «péril islamique». Contraint à la clandestinité, le mouvement EN NAHDA va étendre son emprise sur la société et s'engager dans une violence sévèrement réprimée. Les verdicts «apaisants» des procès contre les Islamistes — fin Août 1992 — semblent avoir clos le cycle violence-repression. En fait le désastre du voisin Algérien servant de repoussoir a certainement aidé le pouvoir Tunisien à mener une lutte sans merci contre les Islamistes dans une indifférence quasi générale. Il n'y a guère que Amnesty Internationale pour dénoncer les «700 morts sous la torture».

Parallèlement le pouvoir s'emploie à créer des «esprits ouverts» à travers la réforme de l'éducation visant à «dé-islamiser» les programmes scolaires, par le renforcement des sciences-humaines et la culture générale dans le secondaire, au détriment des sciences exactes comme le soutient le ministre de l'éducation. La logique sécuritaire qui prévaut, notamment à travers le quadrillage de la société par les différentes polices et par le Parti au pouvoir (RCD) et les comités de quartier a mené, néanmoins, à un certain immobilisme. La décrispation tant souhaitée et le changement promis sont-ils enfin possibles?

Exigence politique et impératif socio-économique à la fois, «l'ouverture» est en manque d'interlocuteurs crédibles. Face en effet au RCD — parti au pouvoir présidé par le chef de l'État, et seule organisation à exercer une influence réelle, l'opposition, absente du Parlement reste divisée et d'une certaine manière invertébrée. Les deux cents personnalités qui ont lancé un appel pressant, le 9 Avril 1993, à «toutes les forces démocratiques» pour lutter contre la «domination du Parti État» et le «recul des libertés» semblent ne représenter qu'eux-mêmes et ont été qualifiées par le pouvoir de «salonards aigris». Une classe moyenne éduquée et nombreuse est plutôt soucieuse de préserver sa «qualité» de vie. Les sept formations politiques légalement reconnues, plus de 5000 associations et plus de 120 publications ont une marge de manoeuvre étroite. Le «noyautage» des institutions civiles et la récupération par le pouvoir de certaines de leurs personnalités laissent un vide entre le RCD et les Islamistes. C'est

précisément cette lacune que le Président Zine Al Abidine Ben Ali cherche à combler, à la faveur de la réforme du code électoral afin que les élections législatives du 20 Mars 1994 initient le jeu démocratique. Le 13^{ème} amendement du code électoral depuis l'indépendance (1956) est — selon la déclaration du Président Ben Ali du 7 Novembre 1993 — de nature à concrétiser sa volonté de réaliser «le multipartisme» au sein de la chambre, à travers la représentation des partis politiques en fonction de leur poids et de leur rayonnement dans la société». Cette démarche est censée constituer une «consécration du principe du pluralisme» dans un modèle spécifiquement tunisien, «façonné graduellement, sans anarchie, sans précipitation et loin de tout immobilisme», comme l'a affirmé le ministre de l'intérieur, Abdallah Kallel devant la Chambre des Députés. La loi organique n.° 93-118 du 27 Décembre 1993, modifiant et complétant le code électoral, autorise les candidats pour les élections présidentielles ou législatives «à utiliser la radio-télévision tunisienne pour leur campagne électorale» (Art. 37). Elle institue également une aide financière aux candidats à la Présidence et améliore celle octroyée aux listes concourantes pour les législatives en permettant le versement de la moitié de la prime consentie dès l'obtention du récépissé. L'apport essentiel de la réforme réside, cependant, dans la répartition des sièges et dans l'introduction d'une dose de proportionnelle dans le scrutin. Les discussions sur le code électoral ont consisté à définir la part que le RCD allait laisser aux autres formations. Il ressort en effet de la lecture conjuguée des nouveaux articles — 72,88 et 105 bis — qu'en outre des sièges affectés à chaque circonscription sur la base d'un siège pour 60 000 habitants (Art. 72 al. 2) il y aura une répartition à l'échelle nationale d'autres sièges. Le nombre de ces derniers, resultera de la différence entre les premiers et le nombre total des sièges à la Chambre des Députés (Art. 72 al. 4) qui est calculé lui sur la base d'un siège pour 52 500 habitants. (Art. 72 al. 1.) «Les députés sont élus en un seul tour de scrutin par vote sur les listes» (Art. 88). «La répartition des sièges au niveau national entre les listes qui n'ont pas remporté [de sièges dans les circonscriptions] se fait sur la base de la règle de la proportionnelle en tenant compte de la plus forte moyenne» (Art. 105 bis al. 2), avec la prise en compte des voix obtenues, au niveau national pour les listes des partis politiques et seulement au niveau de la circonscription pour les autres listes. Bien implanté dans les circonscriptions, le RCD peut donc compter sur l'élection de quelques 140 députés. Le mode de scrutin et les calculs savants de la

répartition nationale devant permettre l'entrée dans le Parlement unicaméral, jusque là monocoloré, d'une vingtaine de députés de l'opposition. Le multipartisme serait ainsi consacré, sans toutefois que l'opposition atteigne le chiffre fatidique de 30 députés qui est nécessaire pour présenter un candidat aux élections présidentielles. Cette démocratisation «contrôlée» viendra en fait conforter la prospérité économique, facteur majeur de la stabilité actuelle. Certes le problème de la dette demeure lancinant. Par ailleurs, démarrée en 1987 et soutenue par différents programmes d'assistance internationale, les privatisations tunisiennes avaient concerné à la mi-1992, 38 entreprises de l'hôtellerie, du textile et du bâtiment. Sur un effectif de 12 300 salariés 7000 ont conservé leur emploi. Avec un taux de chômage de 15% le problème de l'emploi reste un problème sérieux à la poursuite des privatisations, car l'on estime que 20% des entreprises privatisables avaient environ 30 000 personnes de sureffectifs. Conjuguées à l'insuffisance de l'épargne mobilisable, ces difficultés expliquent l'essoufflement du processus à partir de 1990. Néanmoins trois années successives de pluies et de récoltes exceptionnelles sont venues confirmer une croissance soutenue (8,6% en 1992). Forte aussi du satisfecit délivré par le FMI et la Banque Mondiale suite au douloureux programme d'ajustement structurel, la Tunisie du Président Zine Al Abidine Ben Ali devra ainsi entamer dans de bonnes conditions les négociations avec l'Union Européenne prévues pour Mars prochain. Nous reviendrons sur ce processus dont le Maroc et la Tunisie sont les pionniers et qui vise à instaurer une relation nouvelle entre l'UE et le Monde Méditerranéen.

L'Algérie

L'Algérie quant à elle avait d'abord choisi la stratégie inverse de la Tunisie. A la suite de la révision constitutionnelle de 1989, le Front Islamique du Salut reçut, comme on le sait, l'autorisation d'exister en tant que parti politique parmi beaucoup d'autres. La suite est bien connue: Raz-de-marée aux élections locales de Juin 1990 — les premières élections libres en Algérie. Après bien des péripéties victoire écrasante du FIS au premier tour des élections législatives le 26 Décembre 1991. La perspective de voir le FIS régner sur le Parlement fit annuler le second tour, gelant ainsi le processus de démocratisation «jusqu'à ce que les conditions nécessaires soient réunies pour le fonctionnement normal des institutions». La dissolu-

tion le 4 Mars 1992 d'un FIS décapité et l'emprisonnement de ses principaux leaders n'ont pas arrêté la logique de la violence. Si l'assassinat du Président Boudiaf n'a pas bouleversé les données politiques, le choix de cibles civiles par le FIS, notamment l'attentat de l'Aéroport Houari Boumédiène (26 Août 1992) déchaîne le cycle infernal terrorisme/repression. Les sévères réglementations sécuritaires, adoptées en Septembre 1992, ainsi que la lutte antiterroriste confiée à l'armée, n'ont pas entamé le détermination des Islamistes. Bien au contraire, l'année 1993 a connu une escalade sans précédent de la violence. Contrairement à la théorie du terrorisme aveugle, une stratégie bien orchestrée semble à l'oeuvre. Ainsi, les attaques contre les «officiels» se sont multipliées. Le nombre des victimes serait de plus de 2000 parmi les policiers, gendarmes, soldats et magistrats et dans les rangs des islamistes. A partir du printemps 1993, les intellectuels — écrivains, journalistes, médecins deviennent des cibles privilégiées — et le sabotage économique s'intensifie. En Septembre 1993, une nouvelle étape est franchie avec l'assassinat des étrangers, jusque là épargnés. Le respect de la période de l'ultimatum adressé aux étrangers pour quitter le pays ainsi que le choix des victimes à son expiration (deux Français, une Russe, un Espagnol, un Britannique, douze Croates, un Belge, un Italien — 26 au total) afin d'intimider les ambassades concernées, ne semblent pas l'oeuvre de terroristes isolés! Ce scénario bien huilé — et respecté à la lettre — se manifeste également dans une sorte de division du travail instauré entre les différents commandos et groupes armés, incontrôlables selon le FIS. Alors que les petits commandos autour des Mosquées s'attaquent aux policiers, le Groupe Islamique Armé (GIA) de Djaafar El Afghani semble diriger la guérilla urbaine — surtout à Alger. Le Mouvement Islamique Armé de Saïd Makhloufi tend à partir des maquis, des embuscades dans l'ensemble du pays, contre l'armée et même un préfet (celui de Tissemsilt tué de 10 Janvier). Il y a bien sûr ceux qui cèdent en apparence à la seule passion comme Sayeh Attia, principal instigateur du massacre des douze Croates le 15 Décembre à Tamezguida. Semer le doute chez les représentants de la puissance publique, réduire au silence «les intellectuels» et cultiver le désarroi chez les populations civiles, mettre à genoux l'économie et isoler les gouvernants de leurs bailleurs de fonds étrangers semblent bien les volets de la stratégie «de la terre brûlée» qui prévaut. Prouver en somme la faillite de la gestion du pays par l'équipe en place et de la logique sécuri-

taire et que rien ne sera possible sans les «Islamistes». Si le scénario de l'embrasement est à écarter, l'effondrement de l'appareil répressif étant peu probable, une dérive «à la libanaise» est à craindre. L'heure est donc au programme économique de sortie de crise et à l'exploration d'un compromis politique à travers le dialogue national.

Sur le premier plan la politique inaugurée en 1990 par le Premier Ministre Mouloud Hamrouch, pour «des-étatiser» l'économie a été implicitement abandonnée par Sid Ahmed Ghazali et officiellement par Belaid Abdeslam. Mais «les mesures d'austérité rigoureuses équitablement réparties» prônées par celui-ci n'ont pas remis l'Algérie au travail comme il l'escomptait. Le père des «industries industrialisantes» n'a guère convaincu d'autant qu'il naviguait à contre courant en consolidant un secteur public aussi budgétivore qu'inefficace. Appelé à la rescousse, Rheda Malek peut-il redresser la situation et réussir la transition vers l'économie de marché, objet enfin de consensus pour sortir de l'impasse? Certes, il jouit d'une solide amitié avec les démocrates américains, pour avoir servi d'intermédiaire dans la libération des otages américains en Iran. L'axe Washington-Alger s'est consolidé depuis son arrivée au pouvoir. Il peut aussi compter sur le soutien des pays occidentaux notamment de l'Italie et de la France qui ont déjà fourni un répit financier à l'Algérie (*). Il s'est également entourée d'une équipe déterminée et rompue aux méthodes de la gestion capitaliste. Ces atouts arriveront-ils à bout de la détérioration de l'économie et du profond malaise social? Les indicateurs globaux semblent au rouge. Le revenu per capita est tombé de 2743 US\$ en 1987 à 1472 en 1992. La dette extérieure totale a grimpé de 41% du PIB en 1987 à 70,4% en 1992. Son service absorbait en 1992, 77% des recettes d'exportations contre 58,5 en 1987. A cet égard les perspectives sont rendues plus sombres par la chute du prix des hydrocarbures. Pour la première fois, le total des recettes attendues cette année est inférieur aux 9,4 milliards de dollars nécessaire pour honorer le seul service de la dette en 1994. Il faudra aussi trouver les 2 milliards de dollars pour couvrir l'incontournable facture des importations alimentaires. Les mêmes interrogations valent pour d'autres importations, notamment celles de l'acier et du ciment, indispensables pour pallier la crise notoire

(*) Deux «reprofilages» de la dette ont été accordés en 1992: l'un par l'Italie portait sur 2,4 Milliards de Dollars et l'autre par un consortium bancaire conduit par le crédit Lyonnais de 1,4 Milliards de Dollars.

du logement et celles qui sont nécessaires pour alimenter l'appareil productif ⁽⁵⁾. Celui-ci tourne en effet à 50% seulement de ses capacités et souvent à moins. La décrépitude du secteur public, accusé de mauvaise gestion et devenu un gouffre financier rend particulièrement délicate sa restructuration ⁽⁶⁾. Son inefficacité est semble-t-il aggravée par ses difficultés d'approvisionnement en dépit de la priorité dont jouissent les 1600 entreprises publiques. Priorité qui gêne un secteur privé balbutiant. La loi du 14 Octobre 1993 favorisant le partenariat privé avec l'Étranger n'est pas prête de trouver un écho favorable. Le climat ne semble guère propice à attirer un investissement étranger fort sollicité par des environnements plus cléments. Certes, le marché informel, qui pèse selon certaines estimations autant que le marché officiel fournit aux Algériens tout ce qu'ils ne trouvent pas dans les circuits officiels. Mais une inflation à deux chiffres rogne chaque année 30% d'un pouvoir d'achat déjà fort éprouvé. Les salaires ont été gelés en Mars 93 et le chômage touche officiellement plus de 21% de la population active et 65% des jeunes de 15 à 24 ans. Le gouvernement cherche une issue en renouant les discussions avec le FMI rompues par B. Abdeslam au printemps 1993. Conscient de l'impact déstabilisateur des «remèdes de cheval» du Fonds, il négocie pour en atténuer la conditionnalité. Grâce à l'intermédiation de Paris, le directeur Français du FMI — Michel Camdessus serait prêt à n'appliquer que progressivement ses recettes. L'idéal comme l'a affirmé Reda Malek, le 14 Décembre, consisterait à négocier de nouvelles opérations de refinancement de la dette à travers un «reprofilage multilatéral». L'on éviterait alors l'impact psychologique du terme «rééchelonnement» ainsi que la fin de facto des crédits bancaires privés qu'il entraînerait. Alger craint notamment de se couper du Japon, seul pays exportateur durablement de capitaux. Les discussions tournent autour des modalités des mesures inévitables. Aussi, la dévaluation du dinar de 50% souhaitée automatique par le Fonds pourrait-elle se faire par paliers mensuels. L'ouverture du commerce extérieur, qui entraînera la mévente des produits locaux et supprimera la «manne» fournie par les autorisations, serait relative. La réduction du

⁽⁵⁾ Pour seulement éviter une dégradation de la situation de l'habitat (7,7 personnes pour un logement), l'Algérie devra construire 107 000 logements supplémentaires par an. En 1993 le parc immobilier ne s'est enrichi que de 30 000 unités.

⁽⁶⁾ Selon le FMI, entre 1990 et 1992 l'État lui a consacré 176 milliards de dinars (70% de ses recettes budgétaires en 1991). En 1993, 83 milliards devaient lui être octroyés.

déficit budgétaire et notamment du financement du secteur public reste à définir. Mais comment la concilier avec l'accord du 18 Janvier avec l'UGTA garantissant l'augmentation du SMIG de 60% le faisant passer de 2500 Dinars à 4000 (*)? A moins que le Gouvernement ait reçu des assurances du FMI dans ce sens. Le désengagement de l'État de l'économie, la réduction des effectifs de l'administration et des entreprises publiques devront se faire avec la plus grande prudence. La signature d'un accord de confirmation avec le FMI débloquerait 600 millions de Dollars par an pendant les trois ans du programme d'ajustement. La Banque Mondiale pour sa part, y contribuerait pour 500 millions de Dollars par an pour financer notamment les «filets» sociaux destinés à amortir le choc pour les couches les plus défavorisées de la population. Avec ce schéma — dont les termes exacts ne sont pas encore connus — l'Algérie pourrait boucler ses fins de mois, passer les trois années les plus difficiles du service de la dette et assainir l'économie d'ici à fin 1996. L'étude «Algérie 2005», élaborée en Octobre 1993 par une équipe d'économistes pour l'INESG (Institut National des Etudes de Stratégie Globale) ne partage pas cet optimisme. Elle estime qu'en dehors d'une marche forcée vers l'économie de marché, la redéfinition du rôle de l'État, et la préparation sérieuse du pays pour l'ère pos-hydrocarbures il n'y aura pas de salut. Une question demeure posée pour l'heure. Si un accord avec le FMI est signé avant le 31 Janvier, par quel gouvernement sera-t-il appliqué (ou non) au delà de cette date. Pour l'heure le devenir économique de l'Algérie demeure tributaire de l'issue politique de la «Conférence de Consensus National» qui se tiendra les 25 et 26 Janvier.

Une grande incertitude plane encore sur l'issue de cette conférence, censée mettre sur pied les institutions politiques qui géreront le pays pendant une période transitoire de trois ans. Au delà du report du calendrier politique d'un mois et des péripéties du dialogue initié par la Commission du Dialogue Nationale (CDN) créée le 13 Décembre, le «consensus» souhaité semble bien compromis, tant au niveau de la participation, qu'au sujet de la plate-forme proposée comme base de discussions (8). Les contestations de la seconde n'étant pas étrangères aux défections à la première. Le projet de plate-forme, censé recueillir les avis et observations des parties au dialogue est loin

(*) Voir «Le Monde» du 19 Janvier 1994, p. 4.

(8) Le Haut Comité d'État dont le mandat devait expirer le 31 Décembre, l'a prorogé d'un mois.

de faire l'unanimité. Le long préambule définit l'assise référentielle qui devra reposer sur «la préservation de la souveraineté nationale, le caractère républicain de l'État avec tout ce qu'il implique [...], la défense des droits et des libertés fondamentales, la justice sociale... Le tout se réalisant dans le respect de l'Islam tel que l'a vécu le peuple algérien depuis des siècles à l'abri de toute «fitna» et de déchirement». Les objectifs de la transition visent essentiellement, sur le plan politique, la poursuite du dialogue, la réhabilitation de l'État et la préparation du retour au processus électoral. Sur le plan économique, il s'agira d'assurer une gestion saine, de réformer les structures pour accéder à l'économie de marché, d'organiser l'industrie sur la base d'entreprises fiables et performantes susceptibles de former et d'intégrer les jeunes, de ne plus compter sur les seules hydrocarbures comme source de devise et de développer l'agriculture afin d'assurer la sécurité alimentaire. Les objectifs sociaux visent à améliorer les conditions de vie du citoyen notamment par la promotion de l'Habitat et une politique dynamique en faveur des jeunes. Les objectifs sécuritaires confirment la poursuite de la lutte contre le terrorisme mais soutenue par l'action conjuguée dans les autres domaines. Des mesures d'apaisement seraient envisagées parallèlement. L'organisation des pouvoirs prévoit pour trois ans un Président de l'État assisté de deux vice-Présidents désignés par consensus au sein de la Conférence. Cette charge étant «incompatible avec l'exercice de toute autre fonction publique ou privée même *élective*». Le chef de gouvernement, nommé par le Président de l'État aura des pouvoirs étendus conformes aux objectifs retenus par la plate-forme de consensus. Parmi les incompatibilités avec les fonctions de membres de gouvernement il est à noter l'exercice de «toute responsabilité au sein d'un parti politique ou d'une association». Est-ce à dire que le gouvernement devra être «apolitique»? Le chef du gouvernement devra rendre compte de l'état annuel de l'application de son programme au «Conseil National de Transition». Cette instance de 200 membres désignés par la conférence de consensus National pour la durée de la transition parmi l'administration, les partis politiques, les organisations économiques et sociales et les personnalités nationales, exerce la fonction législative par voie d'ordonnances. L'article 40 du projet de plate-forme interdit la désignation des personnes condamnées à une peine effective ou infamante. Disposition qui exclut d'emblée la plupart des dirigeants de la mouvance «islamiste». Le Conseil Constitutionnel est main-

tenu. Des dispositifs de garantie pour l'application des dispositions retenues, seront déterminés ultérieurement d'un commun accord avec les parties au dialogue. Ce projet ne semble guère avoir suscité le dialogue escompté, ne laissant au Consensus espéré pour la Conférence que le nom. A une semaine de la tenue de celle-ci, seule la participation de l'Union Générale des Travailleurs Algériens (UGTA) et de certaines formations politiques mineures semblent acquise. L'absence de représentants du FIS au dialogue et du «minimum démocratique» requis pour la plate-forme semblent avoir lourdement pesé sur toute l'initiative. En effet, à l'appel officiel lancé le 15 Décembre par le Général Mohamed Touati — Conseiller du Ministre de la Défense et l'un des huit membres de la CDN — en faveur d'une représentation de la «sensibilité» islamiste au dialogue, le FIS répond par la voix de Rabah Kebir en posant cinq conditions préalables inacceptables pour le pouvoir et les militaires. Hormis le RCD (Rassemblement pour la culture et la Démocratie de Saïd Sadi qui est opposé à toute présence du FIS, les autres partis estiment que rien ne peut se faire sans participation effective des islamistes. Le Front des Forces Socialistes (FFS) dirigé par Ait Ahmed, qui a été le premier à suspendre sa contribution aux pourparlers, exclut toute participation à la Conférence, le «minimum démocratique» n'étant pas respecté ^(*). Le FLN (Front de Libération Nationale) s'en est remis à son Bureau politique tout en lui demandant «de ne pas participer à l'approbation d'un consensus fictif.» Il a réitéré son rejet de «toute autorité de fait» comme il l'avait fait pour le HCE et dénonce le non respect de la Constitution par le projet de plate-forme. Avec trois autres formations politiques — le Mouvement pour la Démocratie en Algérie — (MDA), «An-nahda» et «Hamass» tous deux partis Islamistes légaux, le FLN a adressé aux autorités algériennes des propositions pour le «succès» du dialogue. Dans cette plate-forme en quatorze points ils réclament notamment «des mesures en faveur des dirigeants du FIS (dissous) leur permettant de participer, la fermeture des «centres de sûreté» et la libération des «internés» et l'arrêt de l'exécution des peines capitales prononcées par les cours spéciales. En vue de la Conférence, les mesures d'apaisement voient un début d'exécution avec la libération de détenus des «Camps du Sud» et la levée

(*) Le FFS qui estime que la Conférence «serait ridicule sans le FIS» conditionne son retour à la levée de l'état d'urgence, et la libération des «détenus politiques» au caractère «souverain» de la Conférence nationale et à la garantie de l'armée des accords à qui en seraient issus.

de l'assignation à résidence pour certains chefs Islamistes. L'on s'acheminerait, selon le journal «Al Masaa», vers la suppression des cours spéciales. L'armée est sortie cependant de sa réserve pour adresser une sévère mise en garde. Au lieu du traditionnel discours sur l'État de la Nation, que n'a pas prononcé le Président du HCE Ali Kafi, c'est le Ministre de la Défense, le Général Lamine Zérroual, qui est apparu sur le petit écran des Algériens le 16 Janvier, pour affirmer que l'armée ne «restera pas les bras croisés devant les dangereux dérapages qui menacent l'Algérie». Le Général a vigoureusement critiqué «le système en place qui a permis l'émergence d'un courant idéologique parasitaire» visant bien sûr le FIS sans épargner le FLN récalcitrant et sa gestion. Il a également fustigé «le mauvais usage du multipartisme» et a souligné que la participation des partis politiques à la Conférence du Consensus était un «devoir national». Il a réitéré la conviction de l'armée que «la solution réside dans l'aptitude des partis à trouver une issue politique». Il est clair que rien ne pourra se faire sans l'approbation de l'Armée, seule force solide en Algérie. Mais l'on voit mal ce qu'elle pourrait faire de plus sans prendre directement le pouvoir, chose qu'elle répugne à faire pour les risques que le processus implique pour sa propre cohésion. Elle ne semble en effet pas épargnée par le doute. Ses chefs quant à eux paraissent divisés sur l'attitude à observer à l'égard des Islamistes.

Sur les 120 000 soldats de l'armée, il y aurait un très grand nombre de sympathisants islamistes, ne serait-ce que parmi les 60 000 appelés. Si l'état-major s'engage officiellement, il exposerait l'armée à un grand risque d'éclatement, privant ainsi l'Algérie de son dernier rempart contre le chaos et contre les «Islamistes».

Face aux faiblesses Mauritaniennes, aux turbulences Libyennes et surtout à la crise Algérienne, le Maroc apparaît avec la Tunisie comme le «pôle de stabilité du Maghreb», même s'il n'est pas exempt de risques.

Le Royaume du Maroc

L'équation du Royaume du Maroc est en effet fondamentalement différente. Le Maroc semble récolter les fruits des choix fondamentaux de «libéralisme» économique et politique, opérés il y a plus de trente ans, lorsque la mode était aux partis uniques et aux économies centralement planifiées. Tout en essayant de consolider ces options, le Roi demeure le maître du

jeu. Fort d'une puissante légitimité historique et religieuse, Le Roi, descendant du Prophète et Commandeur des croyants a laissé peu de place à la surenchère en la matière. L'activisme des groupuscules islamistes, prompts à récupérer tous les mécontentements, a contraint cependant le pouvoir, à un moment donné, à substituer une stratégie de répression à celle du «containment».

L'échiquier est également investi par de nombreux partis. Le plus ancien de la région, le système de multipartisme semble paradoxalement souffrir de son âge. Les partis politiques issus des divisions successives du Mouvement National ont été en plus affaiblis par des décennies d'opposition et semblent peu attirer les générations montantes. Les nouveaux partis quant à eux, doivent conforter leur légitimité. Le processus de démocratisation semble avoir été freiné par le consensus, l'unanimité je devrais dire, autour de la question du Sahara. Il est vrai que «le déficit de souveraineté» à combler a dominé la vie nationale, tant la dimension Sahara, de par son ambivalence atlantique et saharienne, est un élément incontournable de l'équilibre géopolitique tripode de la Nation (Méditerranéen, Atlantique et Saharien). En levant cette hypothèque, la perspective du règlement Onusien, même s'il piétine, a permis une décrispation certaine de la vie politique marocaine. D'abord par des «gestes» et surtout par les mesures législatives vers un plus grande respect des droits de l'Homme. Ensuite, par une plus grande démocratisation des institutions et des règles du jeu politique à la faveur de la révision constitutionnelle du 4 Septembre 1992. Les améliorations certaines apportées par la nouvelle Constitution, mais jugées insuffisantes par l'opposition n'ont pas provoqué le sacro-saint «consensus national» tant souhaité. Peut-être pourrions-nous revenir là-dessus dans les débats.

Les Apports de la Constitution du 4 Septembre 1992 méritent d'être soulignés.

I — Un pas important vers la consolidation de l'État de Droit.

- Attachement aux Droits de l'Homme consacré dans le préambule.
- Création d'un Conseil Constitutionnel.
- Création d'un Conseil Economique et Social.

II — Vers une monarchie parlementaire?

- Affirmation du rôle du Gouvernement et surtout du Premier Ministre. Le Premier Ministre propose les ministres qui sont nommés par le Roi — Art. 24.
Il assure la direction du Gouvernement — Art. 60.
- Renforcement des pouvoirs du Parlement.
Promulgation de la loi dans les trente jours.
Maintien du Parlement en cas d'État d'Exception.
Création de commissions d'enquête.
Délai de réponse par le Gouvernement aux questions fixé à vingt jours.
- Last but not least. Investiture du Premier Ministre par un vote du Parlement.

Des garanties juridiques (commission nationale de contrôle et réforme de la loi électorale) ainsi que des facilités pratiques (aide financière aux partis représentés et leur accès aux média officiels) sont fournies pour assurer à la foi le transparence et l'effectivité d'un jeu démocratique plus ouvert. Avant de commenter brièvement les opérations électorales et la situation qui en a résulté il est nécessaire de rappeler la composition du Parlement. Les 2/3 des 233 membres du Parlement unicaméral sont en effet élus au suffrage universel direct, au scrutin majoritaire à un tour. Le tiers restant est élu par des collèges électoraux constitués par les collectivités locales, les associations socio-professionnelles et les syndicats. Il faut aussi savoir que dans la conception marocaine, la décentralisation, initiée par la Charte Communale de 1976, est censée faire de la démocratie locale un pilier du développement politique et socio-économique de la Nation. Les élections locales du 16 Octobre 1992 ont donc ouvert la voie au processus, suivies par le scrutin direct le 25 Juin 1993 et le scrutin indirect du 17 Septembre 1993.

Les élections législatives directes — du 25 Juin — ont consacré une percée notoire des formations de l'opposition réunie au sein du « bloc démocratique » — la Koutla. Les trois partis — Istiqlal, Al Ittihad Al Ich-tiraqui et l'OADP — avaient présenté un candidat unique dans la plupart des circonscriptions où ils étaient présents. Le Parti du Progrès et du Socialisme — PPS (ex-communiste) a fait cavalier seul multipliant son score

de 600%! Le scrutin indirect va par contre confirmer l'avance enregistrée lors des élections locales par des formations de la majorité précédente. La plupart de celles-ci (notamment l'Union Constitutionnelle-UC, le Mouvement Populaire, le MPN et le PND — Parti National Démocrate) s'étaient également regroupées au sein d'une Entente — le Wifak. Resté en dehors, le Rassemblement National des Indépendants RNI, arrivé pourtant en tête des élections locales a enregistré un recul sensible du nombre global de ses députés. La configuration de la Chambre actuelle donne donc la majorité aux diverses formations de droite et du centre, les forces «gauche» comptant 119 députés (10). La déclaration programme du Gouvernement a été approuvée par 202 voix. Au delà des polémiques et des surenchères qui ont ponctué les campagnes électorales et les résultats des différents scrutins, quelques constats s'imposent. A saluer, les subventions et le temps des antennes officielles consentis à toutes les formations politiques en lice. Si le taux moyen de participation n'a été que de 64%, un véritable débat, non exempt de violence verbale y compris sur la chaîne publique a certainement contribué à faire avancer la cause de la démocratie en crédibilisant le processus. Bien plus contesté cependant, est le rôle joué par l'administration. La transparence des opérations et la neutralité de l'administration reconnues pour les élections locales, ont été bien plus décriées pour les législatives directes et surtout pour les indirectes. Si l'opposition a fustigé ces dernières en particulier, il semble bien que ce soit le RNI — formation du centre et pilier de l'ancienne majorité qui semble en avoir fait les frais.

A déplorer par contre, le rôle dominant joué par l'argent chez toutes les formations en présence. Le rôle de l'argent et de son pouvoir dans le processus électoral, on le sait est central et demeure au coeur du débat pour réformer la démocratie occidentale — il est certainement troublant dans les sociétés qui aimeraient être prises pour modèles. Mais s'il débouche sur des scandales dans les pays riches et jette tout au plus le discrédit sur les partis voire sur tous les professionnels de la politique, l'argent pervertit l'esprit même de la démocratie dans les pays plus pauvres. Ainsi, le suffrage universel peut-il devenir un vote plural où les voix de la majorité déshéritée et analphabète peuvent être achetées, «confisquées» par les «latifundiaires»

(10) L'Ittihad Al-Ichtiraqui 54, l'Istiqlal 44, le PPS 12 l'OAPD 2, la CDT 4 et l'UGTM 5.

et notables en tout genre, voire par des «maffieux». Le Maroc a essayé de parer en partie à ce risque. En effet dès les élections locales, les candidatures des personnes impliquées dans le trafic du cannabis ont été déclarées nulles. Mais en l'absence de décisions de justice, par définition fort rares dans ce monde clandestin, qui est «qualifié» pour «disqualifier»? Un tel pouvoir discrétionnaire des autorités ne les expose-t-il pas aux dérapages et aux abus? L'on voit donc que certaines parades contre le pouvoir corrompueur de l'argent même «sale» ne vont pas sans risques pour les libertés individuelles. Toujours est-il, que je souhaite pour mon pays que l'usage de l'argent ne sera pas la seule tendance que nous partagerons avec les «valeurs» des démocraties occidentales devenues encore universelles depuis l'effondrement du communisme! Après cette parenthèse, où en sommes nous? Les consultations menées par le Souverain pour constituer un gouvernement minoritaire de la Koutla n'ont pas abouti. En dépit de garanties offertes, «l'opposition», minée par des divisions internes et estimant qu'elle ne réunissait pas les conditions constitutionnelles, a décliné l'offre. L'alternance tant souhaitée n'a pu avoir lieu. C'est donc un gouvernement de «technocrates», en dehors des partis politiques, que le Souverain a choisi de nommer sous la houlette de Mohamed Karin Lamrani, appelé ainsi pour la 4ème fois a diriger l'équipe.

Ce choix permet en effet de laisser une porte ouverte au dialogue avec l'opposition et de faire face à la période délicate que le Maroc doit affronter. Pour consolider sa stabilité, il reste au Maroc en effet à combler le déficit social, lourd tribut payé à dix ans d'ajustement structurel, à confirmer ses bonnes performances économiques et à réussir son ancrage à l'Europe.

Sur le front social, le chômage en effet demeure le défi majeur avec un taux de 12% de la population active. Croissance démographique, taux d'accroissement de la population urbaine renforcé par l'exode rural, arrivée des femmes sur le marché du travail et enfin le net fléchissement du flux migratoire vers l'étranger, jusque là exutoire appréciable, semblent les principaux responsables de cette situation. Une certaine inadéquation entre la formation et le marché du travail semble aggraver le chômage des jeunes diplômés. La priorité est à donc à ce secteur auquel sera consacré le produit de la croissance escomptée ainsi que celui des privatisations pour l'emploi des jeunes. Le tout étant conforté par le Plan d'ajustement social mis en place avec la Banque Mondiale pour un accord de l'ordre de 300 Millions de

Dollars. Dans la décennie 1982-1992, le PAS et les réformes d'accompagnement de libération ont permis au Maroc de rétablir certains grands équilibres et d'entamer la restructuration nécessaire de son économie pour une meilleure insertion dans le marché mondial. Ainsi le taux d'accroissement moyen du PIB a été de 4,1% par an. Le déficit budgétaire a été réduit de 8% à environ 3% et l'inflation fut ramenée de 11% en 1982 aux alentours de 4%. L'encours de la dette extérieure rapporté au PIB — qui était de 97% en 83 et de 123% en 85 est descendu à 75% en 1992. Les 71% des recettes extérieures que son service absorbait en 1986 sont tombés à 28% en 1992. Le niveau des réserves de changes, insignifiant auparavant a grimpé à l'équivalent de plus de 4 mois d'importation de biens et services. L'investissement étranger s'est accru d'une manière notoire pour atteindre 500 Millions de \$US en 1992 — signe incontestable de confiance internationale. Cette croissance demeure néanmoins fragile. Le fléchissement du tourisme mondial, la contraction de la demande extérieure et surtout deux années consécutives de sécheresse au Maroc ont entraîné un repli conjoncturel sensible. Vigilance et prudence sont donc d'actualité. D'autant plus qu'à la lumière des indicateurs, le Maroc avait décidé début 93 de ne pas rééchelonner la dette et d'opérer la convertibilité de sa monnaie — le Dirham — en adhérant à l'article VIII du FMI. C'est donc dans cette conjoncture plutôt morose que le Maroc va entamer les négociations pour un nouvel accord avec l'Europe, sa principale partenaire mais qui, elle, entre en récession! Des perspectives extrêmement prometteuses à long terme, sont en effet permises par cette nouvelle vision des relations qui est basée essentiellement sur un partenariat politique, économique et financier et une zone progressive de libre échange. Voilà la nouvelle philosophie relationnelle avec le Maghreb, initiée ici par le Sommet Européen de Lisbonne en Juin 1992, et dont le Maroc qui réunit les critères doit être le pionnier (Nous pourrions peut-être dans les débats revenir sur les raisons conjoncturelles et plus profondes de ce choix). Dans l'immédiat, cela veut dire surtout beaucoup de sueur pour nos diplomates. Pour mener à bien en effet les négociations les plus ardues de l'histoire du Maroc, il leur faudra non seulement de l'expertise mais du talent! A moyen terme, cet ancrage voudra dire aussi beaucoup de larmes pour certains — 40% du tissu industriel est appelé à disparaître et 20% devra sérieusement s'accrocher pour devenir compétitif. Le secteur informel en pleine progression devra être intégrée au marché officiel. Mais

peut-être au bout du tunnel de l'espoir pour beaucoup, notamment le début d'une certaine sérénité relationnelle en Méditerranée.

Encore faut-il que les négociations ne vident pas de leur substance les promesses de départ. Pour l'heure le mandat de négociations délivré à la Commission a été jugé très insuffisant par les Marocains notamment sur les volets agricole et financier. L'échéance du 28 Février — expiration de l'accord de pêche entre le Maroc et la Communauté — semble une date test, en la matière. Certes, l'Union Européenne est accaparée par son propre devenir et son attention extérieure semble monopolisée par l'Est sous l'impulsion conjuguée de la solidarité culturelle et de la puissante Allemagne. Mais à défaut de se souvenir qu'elle a aussi un «Sud» qui a besoin d'autant d'attention, cette «frontière» potentielle risque de devenir une infirmité réelle pour l'Union. Tant dans son élan intégrationniste que dans son souci sécuritaire que dans sa compétition planétaire comme l'un des trois grands pôles dominant l'économie mondiale.

Le Maroc, quant à lui, multiplie les gestes de sa bonne volonté. La «guerre» officiellement déclarée contre les trafiquants de drogue et l'émigration clandestine est assez insolite pour être soulignée.

Tout le monde ici est conscient de l'importance d'un tel processus de stabilisation pour les relations Maghreb-Europe auquel un cadre sécurisant et prévisible fait crucialement défaut.

Il est urgent également de relancer le dialogue 5 + 5 et le dialogue global Maghreb-CEE compte tenu de la nécessité de ces forums pour lever les malentendus et explorer les actions concrètes de partenariat et de co-développement. La stabilité infranationale du Maghreb, tant souhaitée par l'Europe soucieuse de sa sécurité est également à ce prix.

Conclusion

Comment conclure ce tour d'horizon, fort rapide je le regrette, sans rappeler toute la complexité de l'équation de démocratisation au Maghreb. La situation en Algérie et le fait intégriste éclairent d'un jour nouveau cette problématique rendue fort épineuse déjà par les contraintes du développement. La polémique Démocratie/Processus de Développement ou plutôt autoritarisme et décollage économique est trop connue pour que l'on s'y arrête ici. De la Corée du Sud au Chili de Pinochet en passant par Singapour les exemples ne manquent pas pour étayer cette hypothèse con-

testable. Un effort de compréhension particulier doit être déployé par les observateurs occidentaux, parfois peu au fait des spécificités culturelles arabo-musulmanes. La démocratie occidentale est un long cheminement historique fait de sang et de larmes et où le processus de laïcisation des institutions a joué un rôle de premier plan. Comment appliquer ses «recettes», ses modalités pratiques telles quelles sans perversions graves à une région qui connaît un renouveau certain du «désir religieux»? Cette réserve ne dispense certainement pas les pays maghrébins de rechercher leurs voies et leurs rythmes propres pour une participation *effective* des populations à la décision politique pour garantir effectivement les droits de l'homme (et de la femme!), et les libertés fondamentales et pour une répartition plus équitable de la richesse nationale.

Une telle volonté semble exister au Maghreb, elle est certainement à encourager.

En mal d'une opposition à la fois crédible et contrôlable (en dehors des Islamistes réfractaires à l'idée même de démocratie une fois qu'elle leur aurait permis d'accéder au pouvoir), les pouvoirs en place multiplient les gestes d'ouverture vers les sociétés civiles. Une véritable opération de charme est conduite à l'égard des Femmes: en Août 92 en Tunisie, en Octobre 92 au Maroc, où fait exceptionnel elles ont été reçues par le Roi et aussi en Algérie où A. Belaid avait incorporé trois femmes à son équipe.

Si la Communauté Israélite Marocaine a toujours joui d'un solide parapluie royal et d'une marocanité qui protège sa spécificité, elle voit son rôle de plus en plus affirmé. La nomination de Monsieur Serge Berdugo, Président des Communautés Israélites marocaines comme ministre du Tourisme en Novembre 93 confirme ce constat. Le Président Ben Ali a, quant à lui, lancé une véritable opération de séduction à l'égard des Juifs Tunisiens. L'ouverture vers le secteur privé a été consacrée en Algérie par la nomination au gouvernement du Président du Patronat. Elle se renforce en Tunisie et représente un véritable pilier de la nouvelle donne au Maroc. Le tissu associatif, largement encouragé se renforce et s'étend. Un effort certain est également déployé pour une plus grande transparence de l'information. En témoignent la langue de bois qui cède du terrain et la multiplicité des débats télévisés en direct entre protagonistes de tous les bords. Mais dans un paysage audiovisuel débridé et truffé de paraboles, de grands efforts restent à faire pour la modernisation des médias et la multiplication

des productions locales. Pour finir sur une note d'humour, le film marocain «le mari de ma femme», critique féroce de la répudiation, pulvérise tous les records d'entrées au cinéma. Pour revenir aux choses sérieuses, un constat s'impose. Dans leur quêtes de démocratisation, les pouvoirs en place au Maghreb se doivent de moderniser et de réformer la pratique même du pouvoir. Mais venir à bout du réflexe autoritaire ne peut se faire sans le développement d'une véritable culture de participation de citoyens libres.

L'Europe voisine pourrait certainement y contribuer notamment en favorisant une zone de co-prospérité avec le Maghreb. Car, l'affrontement préconisé par S. Huntington entre les civilisations est loin d'être inéluctable. Bien au contraire, le dialogue effectif et multiforme entre les deux grandes civilisations du bassin Méditerranéen est non seulement nécessaire mais il est possible. Il leur sera mutuellement bénéfique et pourra seul garantir la paix dans la mare-nostrum.

Rabat, le 20 Janvier 1994.

Assia Bensalah Alaoui